



Municipalité de
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

AVIS PUBLIC – ADOPTION D’UN RÈGLEMENT

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, QUE :

Le conseil municipal, lors de sa session ordinaire du 3 mars 2025, a adopté un règlement portant le numéro 352-25 intitulé règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales d’ouverture et sur le site internet.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Jodane Courchesne

Jodane Courchesne
Directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Jodane Courchesne, directrice générale, greffière-trésorière, de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, certifie avoir publié l’avis public ci-annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site internet de la municipalité, en ce 4^e jour du mois de mars 2025.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 4 mars 2025.

Jodane Courchesne

Jodane Courchesne
Directrice générale
Greffière-trésorière